



Association de la Retraite Sportive
Espace Georges Brassens BP 10081
34980 Saint Gély du Fesc

Chers membres,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine **Assemblée Générale Ordinaire** de notre association qui se tiendra dans la grande salle de l'espace Georges Brassens à Saint Gély du Fesc.

le Samedi 09 novembre 2024

- 14 h 00 à 14 h 30 : Accueil et émargements
- 14 h 45 à 17 h 45 : Assemblée Générale Ordinaire

Ordre du jour :

- Rapport moral présenté par le Président de l'association M Michaudet.
- Rapport financier exécuté.
- Rapport des vérificateurs aux comptes (Dominique Lafaye et Firmin Luydlin).
- Budget financier prévisionnel.
- Rapport d'activités général et par activité.
- Approbation du nouveau règlement intérieur (document disponible dans l'espace adhérents).
- Approbation de l'augmentation de la part « club » (part revenant à l'Association, applicable dès la cotisation de la saison 2025-2026).
- Intervention du Docteur Philippe Trinh-Duc à propos du Programme ICOPE (*Bien vieillir en devenant acteur de sa santé, voir onglet actualités du site*).
- Questions diverses.

Le pot de l'amitié terminera cette assemblée.

Saint Gély du Fesc , le 21 Octobre 2024

Le président

Michel Michaudet

- Prenez connaissance des documents préparatoires à l'assemblée générale ordinaire disponibles dans l'espace adhérents de notre site internet : <https://ars-saint-gely.fr>
 - Finance au 31 Août 2024
 - Rapport financier saison 2023-2024
 - Rapport des vérificateurs aux comptes saison 2023-2024
 - Rapport d'activités saison 2023-2024
 - Budget prévisionnel saison 2024-2025
 - Nouveau règlement intérieur saison 2024-2025

Conformément à nos statuts, un quorum de 50 % des adhérents à jour de leur cotisation, présents ou représentés, doit être atteint pour que l'assemblée délibère valablement. Nous souhaitons donc vivement votre participation.

Si toutefois cela ne pouvait être le cas, conformément aux statuts, vous avez la possibilité de vous faire représenter par l'adhérent de votre choix en lui donnant le pouvoir ci-dessous ou manuscrit, dûment rempli et signé, **(maximum deux pouvoirs remis à 1 même personne)**

Conformément à notre règlement intérieur, dans le cas où le quorum ne serait pas atteint, l'assemblée est reportée. La nouvelle assemblée est tenue immédiatement sans nécessité de quorum.

Nota : Vous n'avez pas d'imprimante, recopier le pouvoir ci-dessous sur papier libre



Bon pour pouvoir :

M / Mme N° licence :

Donne pouvoir à M / Mme

pour me représenter et voter en mon nom à l'assemblée générale ordinaire de l'ARS , du 09 novembre 2024.

Fait à : le :/...../.....

Signature